



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

malgré-nous

Question écrite n° 34215

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la question de l'indemnisation des anciens incorporés de force dans les formations paramilitaires en Allemagne. Elle lui rappelle que le 25 juin 1998, le comité directeur de la fondation Entente franco-allemande a adopté le principe d'une indemnisation aux incorporés de force dans le RAD et KH qui en feraient la demande, et ce en accord avec le ministère des anciens combattants, qui s'est engagé à participer à cette indemnisation. La date limite de dépôt des demandes a été fixée au 31 mars 1999. Aussi, elle lui demande s'il entend se donner les moyens nécessaires au règlement de ce dossier dans le projet de loi de finances pour 2000.

Texte de la réponse

Le nombre de personnes ayant sollicité l'indemnisation décidée le 25 juin 1958 par le comité directeur de l'Entente franco-allemande en direction des anciens incorporés de force dans le RAD et le KHD est beaucoup plus élevé que l'estimation l'avait laissé paraître. Il s'agit souvent de personnes qui ne se sont jamais manifestées auparavant et pour lesquelles il convient au préalable de vérifier si les conditions d'obtention du titre d'incorporé de force dans les formations paramilitaires allemandes sont remplies. Le recensement est actuellement en cours.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34215

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5111

Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6296